2020

Rapport annuel d'activité

sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination des déchets

SYDOM Aveyron

ÉDITORIAL

2020 restera sans aucun doute dans la mémoire collective en raison de la pandémie liée à la COVID 19. Cette crise sanitaire au coût humain dramatique a également des conséquences économiques, sociales, sociétales et d'organisation pour lesquelles nous n'étions pas préparés, mais il a fallu faire face et faire preuve de résilience.

À notre niveau, cette crise s'est traduite par un décalage du renouvellement des instances politiques du SYDOM, en raison du report du second tour des élections municipales et par des réorganisations nécessaires tant au niveau technique qu'administratif démontrant ainsi l'agilité de notre service public.

La nouvelle gouvernance du SYDOM Aveyron, que j'ai l'honneur de présider suite au vote de confiance des élus réunis en séance le 9 septembre 2020, démontre l'intérêt porté au sujet de la gestion des déchets avec 24 nouveaux élus. Ces derniers pourront compter sur le soutien des 13 élus qui siégeaient déjà au sein du précédent comité syndical. L'équipe des vice-présidents qui m'accompagne – Florence CAYLA, Elodie GARDES, Françoise MANDROU-TAOUBI, Jacques COMMAYRAS – se caractérise par une volonté de porter les missions du SYDOM vers l'économie circulaire et la transition énergétique et ce, avec énergie et enthousiasme. L'élection des membres du Bureau s'est voulue également plus représentative avec 12 collectivités différentes y siégeant.

Notre nouvelle équipe s'est engagée à poursuivre les grands projets avec notamment la modernisation du centre de tri ECOTRI et la construction de l'unité de valorisation et de traitement KEREA. Je tiens d'ailleurs à remercier Patrice COURONNE et tous les élus de la précédente mandature pour le travail effectué et concrétisé par l'aboutissement de procédures complexes.

Je suis aujourd'hui très fier de relever ce double défi, de mise en œuvre de ces grands équipements au service de l'Aveyron et d'impulser de nouveaux challenges pour répondre aux enjeux de demain en matière de traitement des déchets.

Le rapport annuel est l'occasion de présenter le bilan technique et financier de notre activité en matière de traitement des déchets de l'année écoulée. La lecture de ce document permet d'appréhender les enjeux importants de ce service public et de préparer notre avenir et celui de notre territoire.

Bonne lecture à tous !

Jean-François ROUSSET,

Président du SYDOM

SOMMAIRE

Rétrospective 2020.....**p.4**

1 **La gestion de la crise sanitaire**.....**p.6**

2 **La nouvelle gouvernance**.....**p.8**

3 **Le SYDOM Aveyron**.....**p.10**

4 **Les grands projets**.....**p.12**

5 **Les indicateurs techniques**.....**p.16**

6 **Les indicateurs financiers**.....**p.21**

7 **Les indicateurs environnementaux**.....**p.26**

8 **Un contrat départemental pour les DEA**.....**p.30**

9 **Renforcer la communication**.....**p.32**

RÉTROSPECTIVE **2020**

26 Février

Délibérations approuvant la signature des contrats :

- Avec le groupement **SMTVD / A+ ARCHITECTES / SEPOC** pour la conception, la réalisation et l'exploitation du **centre ECOTRI** à Millau;

- Avec le groupement **SÉCHÉ Environnement / SÉVIGNÉ / SOLENA** portant sur la création et l'exploitation d'une **solution de valorisation et de traitement des déchets ménagers** à Viviez.

17 Mars

Crise sanitaire liée à la COVID-19 :

- **Réorganisation des services** pour faire face à la pandémie ;

- **Arrêt des collectes sélectives et des centres de tri** du 23 mars au 23 avril.

22 Juin

Démarrage des travaux de la **couverture finale des dernières alvéoles,** suite à l'arrêt de l'exploitation de l'**Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Solozard**.

1er Juillet

Démarrage de la **construction de la nouvelle plateforme de compostage** des déchets verts et des **travaux préparatoires** du nouveau centre de tri de Millau.

9 Septembre

Élection de la nouvelle gouvernance du SYDOM.

Jean-François ROUSSET, membre de la Communauté de Communes Monts Rance et Rougier et adjoint à Montlaur, est élu Président du SYDOM.

2 Novembre

Lancement de la campagne de communication "Trier, vous y êtes !".

De nombreux outils de communication ont été déployés durant le mois de novembre avec notamment de l'affichage, des encarts presse, un jeu concours, des spots radio etc.

19 Novembre

Autorisation de signature des nouveaux contrats de transport des déchets depuis les stations de transit du SYDOM vers les sites de traitement avec les **Transports MARTY, Établissements BOIX, Transports ARLES et Transports CAZOTTES.**

17 Décembre

Tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2021 prenant en compte l'avancement des travaux engagés, les impacts financiers liés à la baisse des recettes sur la vente des matériaux et la hausse de la TGAP.

1 LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

ASSURER LA CONTINUITÉ **DU SERVICE PUBLIC**

La crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19 a impacté le fonctionnement du SYDOM comme l'ensemble du monde économique. Il a fallu s'adapter afin de poursuivre le service public de gestion des déchets dans les meilleures conditions tout en protégeant la santé et la sécurité des agents du SYDOM et de tous les intervenants.

a. Les mesures prises par le SYDOM

1- Mise en place d'un plan de continuité de l'activité prévoyant les dispositions pour maintenir les activités de service public de traitement des déchets ménagers.

2- Organisation d'une cellule de crise permettant des échanges facilités entre les différents partenaires tels que la Préfecture, la DREAL, les 18 EPCI adhérents au SYDOM, les centres de tri de Millau et du Lot, les prestataires privés etc.

3- Mise en œuvre du télétravail à 100% pour les agents fragiles (selon les critères pathologiques définis par le HCSP*) et par alternance en demi-effectif pour ceux dont les missions sont possibles en distanciel.

4- Adaptation des postes de travail pour les agents participant au plan de continuité de l'activité et, plus particulièrement, en centres de tri.

5- Prise en compte de l'évolution des consignes gouvernementales, des gestes barrières et des règles de distanciation.

6- Développement des réunions en visioconférence.

*Haut Conseil de la Santé Publique

b. Les impacts sur la collecte sélective du 23/03 ou 23/04

Pendant 4 semaines, la collecte sélective a été suspendue. Durant cette période, les habitants étaient invités à conserver leurs sacs jaunes chez eux dans la mesure du possible. Les centres de tri de Millau et de Saint-Jean-Lagineste ont été fermés temporairement permettant ainsi l'adaptation des cabines de tri et des locaux sociaux aux nouvelles contraintes sanitaires exigées.

De ce fait, l'ensemble de ces mesures a entraîné une baisse des quantités de collecte sélective globale sur l'année 2020.

c. Les outils de prévention du risque de contamination

Plusieurs protocoles ont été mis en place afin de prévenir les risques de contamination. Ils ont été adaptés au personnel basé au siège du SYDOM ainsi qu'aux agents des stations de transit.

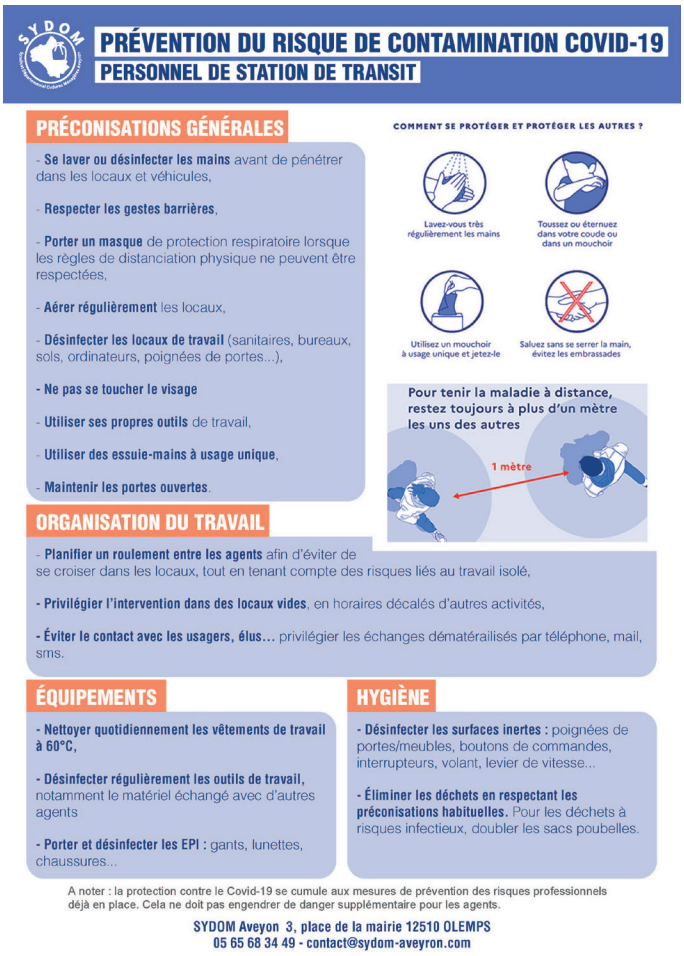

PRÉVENTION DU RISQUE DE CONTAMINATION COVID-19
PERSONNEL DE STATION DE TRANSIT

PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES

- **Se laver ou désinfecter les mains** avant de pénétrer dans les locaux et véhicules,
- **Respecter les gestes barrières**,
- **Porter un masque** de protection respiratoire lorsque les règles de distanciation physique ne peuvent être respectées,
- **Aérer régulièrement** les locaux,
- **Désinfecter les locaux de travail** (sanitaires, bureaux, sols, ordinateurs, poignées de portes...),
- **Ne pas se toucher le visage**
- **Utiliser ses propres outils** de travail,
- **Utiliser des essuie-mains à usage unique**,
- **Maintenir les portes ouvertes**.

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

Lavez-vous très régulièrement les mains

Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir

Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

Pour tenir la maladie à distance, restez toujours à plus d'un mètre les uns des autres

1 mètre

ORGANISATION DU TRAVAIL

- **Planifier un roulement entre les agents** afin d'éviter de se croiser dans les locaux, tout en tenant compte des risques liés au travail isolé,
- **Privilégier l'intervention dans des locaux vides**, en horaires décalés d'autres activités,
- **Éviter le contact avec les usagers, élus...** privilégier les échanges dématérailisés par téléphone, mail, sms.

ÉQUIPEMENTS

- **Nettoyer quotidiennement les vêtements de travail à 60°C,**
- **Désinfecter régulièrement les outils de travail,** notamment le matériel échangé avec d'autres agents
- **Porter et désinfecter les EPI :** gants, lunettes, chaussures...

HYGIÈNE

- **Désinfecter les surfaces inertes :** poignées de portes/meubles, boutons de commandes, interrupteurs, volant, levier de vitesse...
- **Éliminer les déchets en respectant les préconisations habituelles.** Pour les déchets à risques infectieux, doubler les sacs poubelles.

A noter : la protection contre le Covid-19 se cumule aux mesures de prévention des risques professionnels déjà en place. Cela ne doit pas engendrer de danger supplémentaire pour les agents.

SYDOM Aveyon 3, place de la mairie 12510 OLEMPS
05 65 68 34 49 - contact@sydom-aveyron.com

c. Merci !

Merci à tous les agents de collecte et des stations de transit, aux personnels des centres de tri, aux opérateurs de transport et à tous ceux qui ont œuvré et continuent de le faire aujourd'hui pour le maintien de ce service public de premier ordre.

2 LA NOUVELLE GOUVERNANCE

PRÉSENTATION DES NOUVEAUX **ÉLUS DU SYDOM**

Le comité syndical est l'instance qui administre par ses délibérations, les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la compétence traitement des déchets transférée au SYDOM par ses adhérents. Il se réunit au moins une fois par trimestre et se compose de 37 élus délégués par les intercommunalités et par le Conseil Départemental. Le comité syndical comprend un bureau, composé de 12 membres dont le Président et ses 4 vice-présidents.

● Président ● Vice-Président/e ● Membre du Bureau ○ Membre du Comité Syndical

PRÉSIDENT

Jean-François ROUSSET
CC Monts Rance et Rougier

Florence CAYLA
Rodez Agglomération

Jacques COMMAYRAS
CC Millau Grands Causses

Élodie GARDES
SMICTOM Nord Aveyron

Françoise MANDROU - TAOUBI
Ouest Aveyron Communauté

Laurent ALEXANDRE
Decazeville Communauté

Thierry ARNAL
CC St Affricain Roquefort Sept Vallons

André CARNAC
CC des Causses à l'Aubrac

Serge JULIEN
Conseil Départemental

Roland AYGALENQ
CC Conques Marcillac

Patrick ROBERT
CC du Réquistanais

Jacky VIALETTES
Pays Ségali Communauté

MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL

Alain ALONZO
Decazeville Communauté

Jacques ARLES
CC Muse et Raspes du Tarn

Alexandre BENEZET
SMICTOM Nord Aveyron

Francis BERTRAND
CC Lévézou Pareloup

Alain BESSAC
CC Aveyron Bas Ségala Viaur

Alain BESSIÈRE
Rodez Agglomération

Robert BOS
CC Pays de Salars

Didier BOUCHET
Rodez Agglomération

Pauline CESTRIÈRES
SMICTOM Nord Aveyron

Sylvain COUFFIGNAL
CC Conques Marcillac

Maryline CROUZET
Rodez Agglomération

Francis DÉLÉRIS
CC du Plateau de Montbazens

Michel DELPECH
Ouest Aveyron Communauté

Patrick GAYRARD
Rodez Agglomération

Cathy JOUVE
CC Millau Grands Causses

Christophe LABORIE
Conseil Départemental

François LACAZE
CC des Causses à l'Aubrac

Yves MALRIC
CC Larzac et Vallées

Guy MARTY
Ouest Aveyron Communauté

Yves MAZARS
CC du Pays Rignacois

Alain NAYRAC
CC Millau Grands Causses

Bertrand SCHMITT
CC St Affricain Roquefort Sept Vallons

Dorothée SERGES GARCIA
Pays Ségali Communauté

Marie-Noëlle TAUZIN
Rodez Agglomération

Christian TIEULIÉ
Conseil Départemental

3 LE SYDOM AVEYRON

1-UNE COMPÉTENCE, UN TERRITOIRE

Le Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Aveyron (SYDOM) intervient après la collecte des déchets assurée par les collectivités de proximité (syndicat intercommunal, communautés de communes ou encore d'agglomération). Il assure le traitement des déchets ménagers pour le compte de 282 communes représentant 272 858 habitants sur un territoire de 8 661 km².

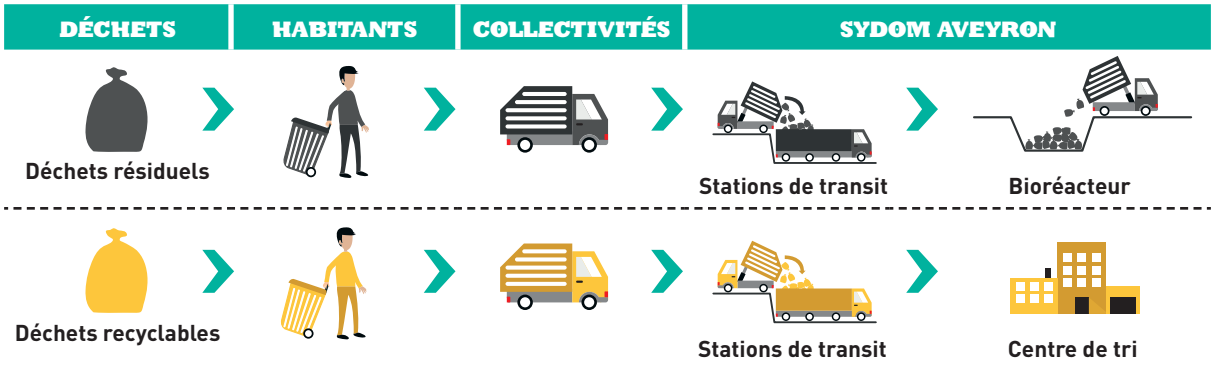

En se regroupant et en créant le SYDOM en 2000, les collectivités ont pu bénéficier d'économies d'échelle possibles grâce au principe fondateur de solidarité entre les hommes et les structures.

La compétence traitement du SYDOM englobe les opérations suivantes :

- Le regroupement et le transport des déchets ménagers avant leur traitement dans des sites dédiés agréés ;
- La valorisation et le recyclage ;
- L'élimination.

Le SYDOM est titulaire de deux contrats avec des éco-organismes : CITEO pour les emballages ménagers et les papiers et ECOMOBILIER pour les déchets d'éléments d'ameublement.

18 *intercommunalités et le Conseil Départemental*

282 *communes*

2-UNE ORGANISATION ET DES EMPLOIS

Le fonctionnement du SYDOM s'articule autour d'un comité syndical, un bureau, des groupes de travail et des services. Pour exercer sa compétence, il s'est appuyé en 2020 sur différents équipements en tant que gestionnaire ou client, ce qui représente près de 100 emplois générés.

- 2 centres de tri ;
- 1 plateforme de compostage des déchets verts ;
- 1 bioréacteur ;
- 10 stations de transit.

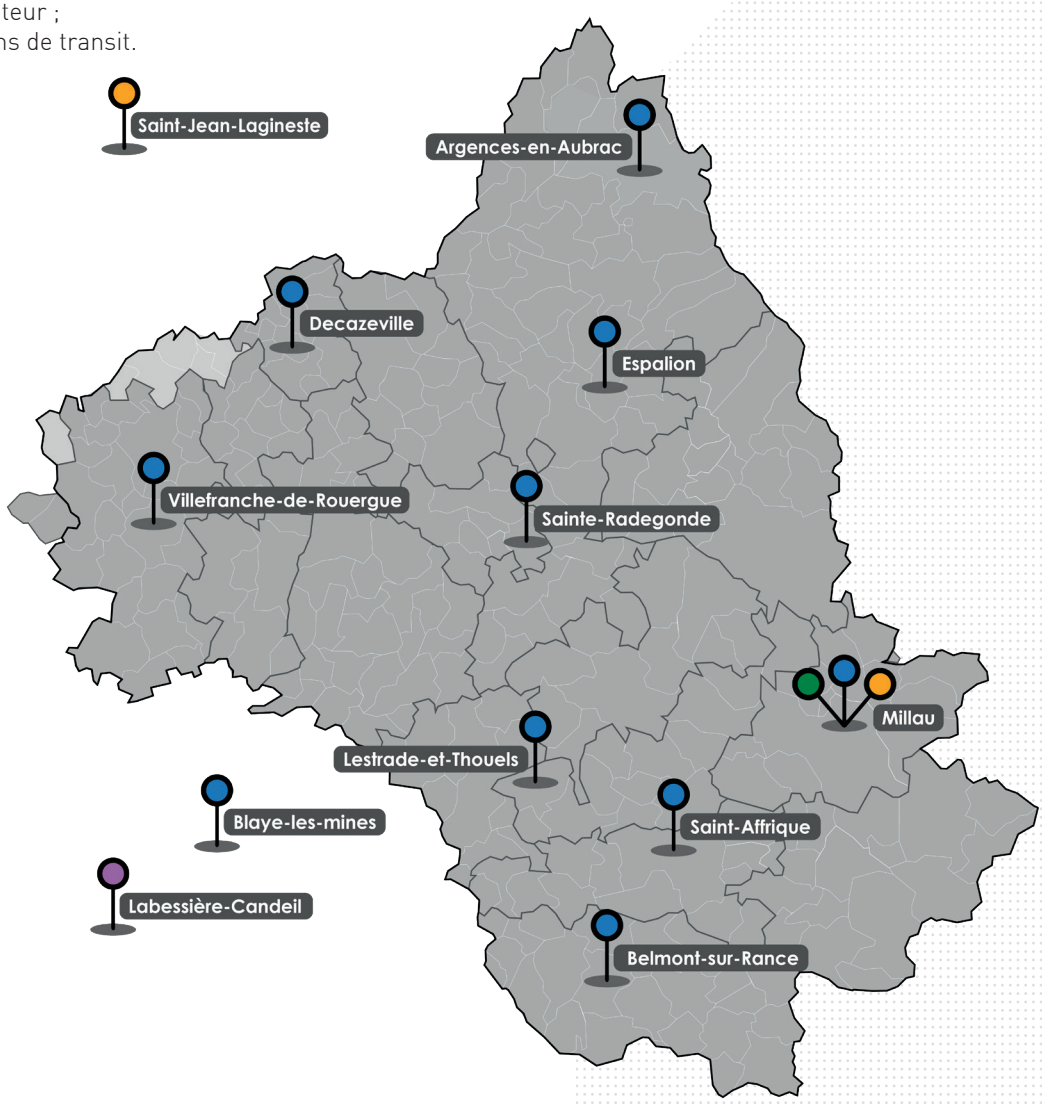

Les équipements de traitement et de valorisation :

Au 31 décembre 2020, l'effectif était de 13 personnes. Les besoins ponctuels de remplacement des agents sur les sites représentent un équivalent temps plein.

Le SYDOM s'est appuyé sur les collectivités de proximité pour assurer le fonctionnement des stations de transit d'Argences-en-Aubrac, Belmont-sur-Rance, Decazeville, Espalion, Lestrade-et-Thouels et Saint-Affrique.

4 LES GRANDS PROJETS

1-UNE SOLUTION AVEYRONNAISE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT **DES DÉCHETS MÉNAGERS**

a. Le contexte

Conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte, les solutions de traitement des ordures ménagères doivent permettre de trier et de valoriser au maximum les déchets avant d'avoir recours à l'enfouissement, comme c'est le cas actuellement en Aveyron. C'est pourquoi le SYDOM a décidé d'agir à son niveau en dotant les Aveyronnais d'une solution de valorisation et de traitement des ordures ménagères de haute technologie.

Le SYDOM a confié la conception, la construction et l'exploitation de cette unité, au groupement d'entreprises SÉCHE ENVIRONNEMENT/SÉVIGNE/SOLENA dans le cadre d'un contrat de délégation de service public sur le site de Dunet (commune de Viviez).

Le groupement a constitué la société dédiée SOLENA Valorisation qui devient le délégataire. Ce contrat a débuté le 1er juillet 2020 pour une durée de 25 ans à l'issue duquel, l'équipement deviendra propriété du SYDOM.

135,80 € HTT
Coût complet y compris TGAP sur les 25 ans

57,6 M€ HT
Investis

b.Le projet

L'unité baptisée KEREA, combine plusieurs types de valorisation répondant au cahier des charges du SYDOM :

VALORISATION MATIÈRE

Un process de tri poussé pour récupérer et valoriser les plastiques, papiers-cartons, métaux ferreux et non-ferreux.

VALORISATION ORGANIQUE

La production d'un compost répondant à la norme NFU 44-051 à partir des biodéchets après méthanisation puis compostage en mélange avec du structurant de déchets végétaux.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La production d'un biogaz qui, après épuration, sera injecté dans le réseau de gaz de ville Terega à proximité du site grâce à un process de méthanisation par voie sèche discontinue en modules dédiés pour les biodéchets et pour la fraction fermentescible contenue dans les OMR.

La production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) à partir des différents flux entrants et selon différentes qualités afin de diversifier les débouchés vers des chaudières et des cimenteries.

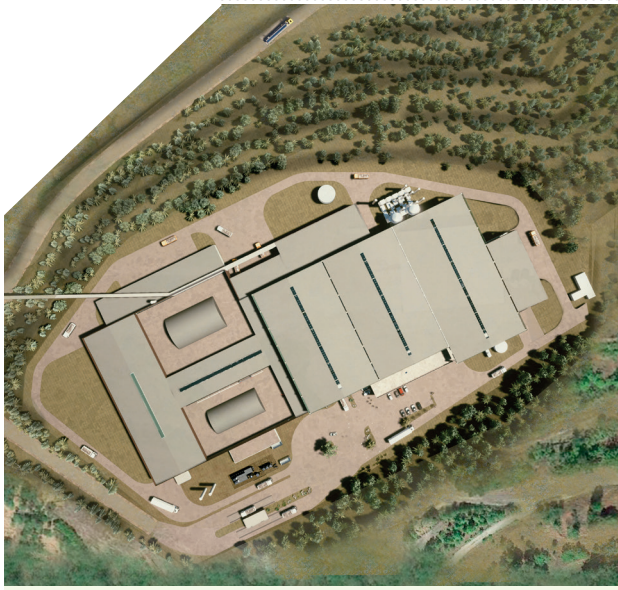

c.Une nouvelle identité

Les élus du SYDOM ont souhaité attribuer un nom à cette unité pour lui donner une identité forte, porteuse de sens.

KEREA est la contraction phonétique de Khépri, Rê et Atoum. Dans la mythologie égyptienne, Khépri (le soleil en devenir) renaît chaque matin avant de devenir Rê, le soleil à son zénith, puis Atoum, le soleil couchant. Il est représenté par un homme à tête de scarabée, ou comme un scarabée poussant devant lui le disque solaire, symbole de la transformation et de la renaissance. Le symbole du scarabée a été mis en avant, pour appuyer la signification du nom. Quant au choix de la typographie, l'écriture au pinceau apporte une touche de modernité et de souplesse.

Trier, transformer, réduire et valoriser... le cœur même de la mission de l'unité KEREA.

2-TRAVAUX DE MODERNISATION D'ECOTRI

a. La modernisation d'ECOTRI

Pour préparer au mieux le passage à l'extension des consignes qui permettra de trier tous les emballages plastiques et les petits métaux dans le sac jaune, le SYDOM doit se doter d'un nouvel outil de tri moderne, performant et évolutif en termes de capacités et de technologies.

ECOTRI, implanté sur la commune de Millau, a donc entamé sa modernisation pour devenir au 1er janvier 2022, l'unique centre de tri départemental dédié au tri de la collecte sélective aveyronnaise. Il pourra accueillir jusqu'à 25 000 tonnes par an grâce à un outil industriel à la pointe des dernières technologies en matière de tri et de conditions de travail.

Le 6 février 2020, les élus du SYDOM en Commission d'Appel d'Offres ont ainsi retenu l'offre du groupement SMTVD / A+ ARCHITECTURES / SEPOC pour la modernisation et l'extension de ce centre de tri. Le groupement s'est engagé sur un objectif ambitieux de maintien de l'activité du site pendant toute la durée des travaux. Les emplois sont ainsi maintenus sans chômage technique du fait des travaux. Compte tenu des contraintes fortes liées aux travaux et au maintien de l'activité, les visites du site ont été momentanément suspendues.

b. Les travaux de la plateforme de compostage

Afin de construire le nouveau bâtiment dédié au process de tri, la plateforme de compostage a été déplacée sur une parcelle voisine en contrebas du site existant vendue à l'euro symbolique par la Communauté de Communes Millau Grands Causses. Ce projet de création d'une nouvelle plateforme a été mené indépendamment de celui de la modernisation du centre de tri et a nécessité un budget de 743 163 € intégralement financé par le SYDOM Aveyron.

La nouvelle plateforme de compostage s'étend sur une surface de 16 394 m² et accueille uniquement des déchets végétaux issus des collectivités (déchèteries et services espaces verts du Millavois) et des professionnels implantés à proximité de Millau. Elle pourra ainsi accueillir jusqu'à 2 700 tonnes de déchets verts par an. L'exploitation de la plateforme de compostage est assurée par VÉOLIA PROPRETÉ Midi Pyrénées en collaboration avec les GAEC des Vals et de la Martinerie pour la production et la valorisation agricole de compost. Cette nouvelle plateforme permet de produire un compost normé pour lequel les débouchés actuels sont maintenus. Les particuliers, professionnels et collectivités peuvent également en bénéficier et ainsi assurer un débouché constant au dispositif local.

c. Le calendrier

DÉMOLITION
La modernisation du centre de tri a commencé par des travaux de démolition en juillet 2020.

1ERE PHASE DE TRAVAUX
La 1ère phase de travaux portant sur la construction des bâtiments et équipements dédiés au process de tri s'échelonnera de septembre 2020 à octobre 2021.

2EME PHASE DE TRAVAUX
Une seconde phase de travaux portant uniquement sur le nouveau hall de réception de la collecte sélective débutera en octobre 2021 et s'achèvera en juin 2022.

3EME PHASE DE TRAVAUX
La dernière phase de travaux relative à la construction des locaux du personnel et d'accueil incluant la salle pédagogique sera réalisée de juillet à décembre 2022.

ACCUEIL DES VISITEURS
À compter de janvier 2023, ECOTRI accueillera les premiers visiteurs dans une nouvelle salle pédagogique dédiée. Ils seront ainsi sensibilisés aux bons gestes de tri et à la réduction des déchets grâce à des activités ludiques.

23 M€/HT Investis

40 Emplois pérennisés

25 000 T/an de capacité de collecte sélective triée

Plateforme de compostage

Fondations du hall dédié au nouveau process

Travaux du hall dédié au nouveau process

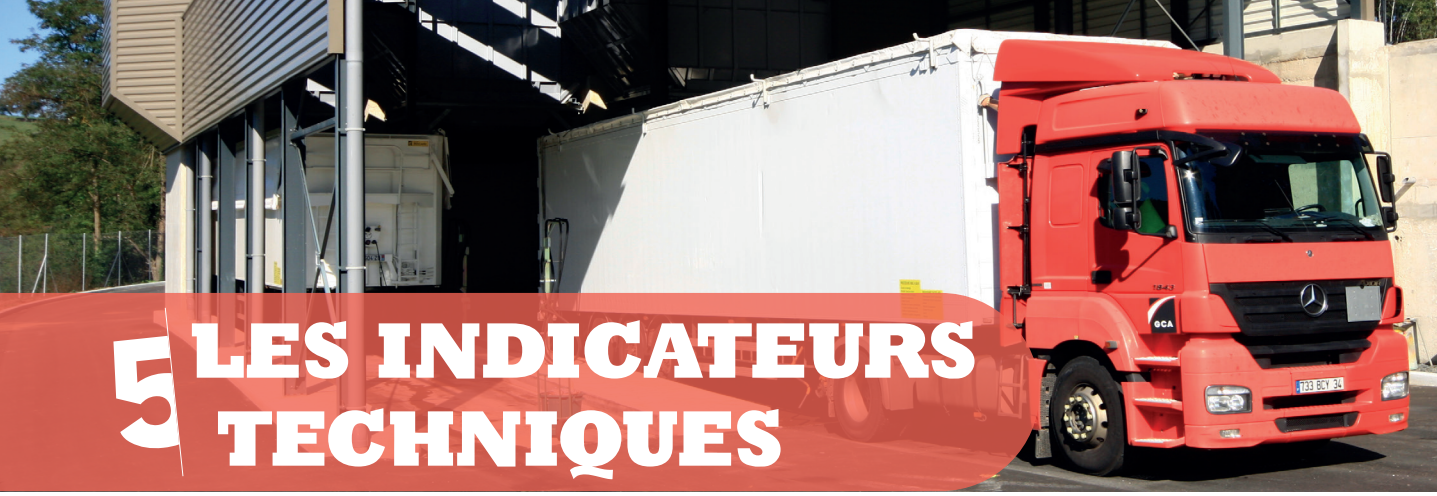

5 LES INDICATEURS TECHNIQUES

1-LES DÉCHETS **TRANSPORTÉS**

L'éloignement parfois important des zones de collecte et des sites de traitement a incité le SYDOM à mettre en place des équipements de proximité. Le but est de regrouper les déchets et d'optimiser le transport vers les centres de tri ou les installations de stockage. Ces équipements indispensables à la maîtrise des coûts et à la réduction des impacts environnementaux liés aux transports sont appelés stations de transit. Au 31 décembre 2020, le SYDOM s'appuie sur un réseau de 10 stations de transit.

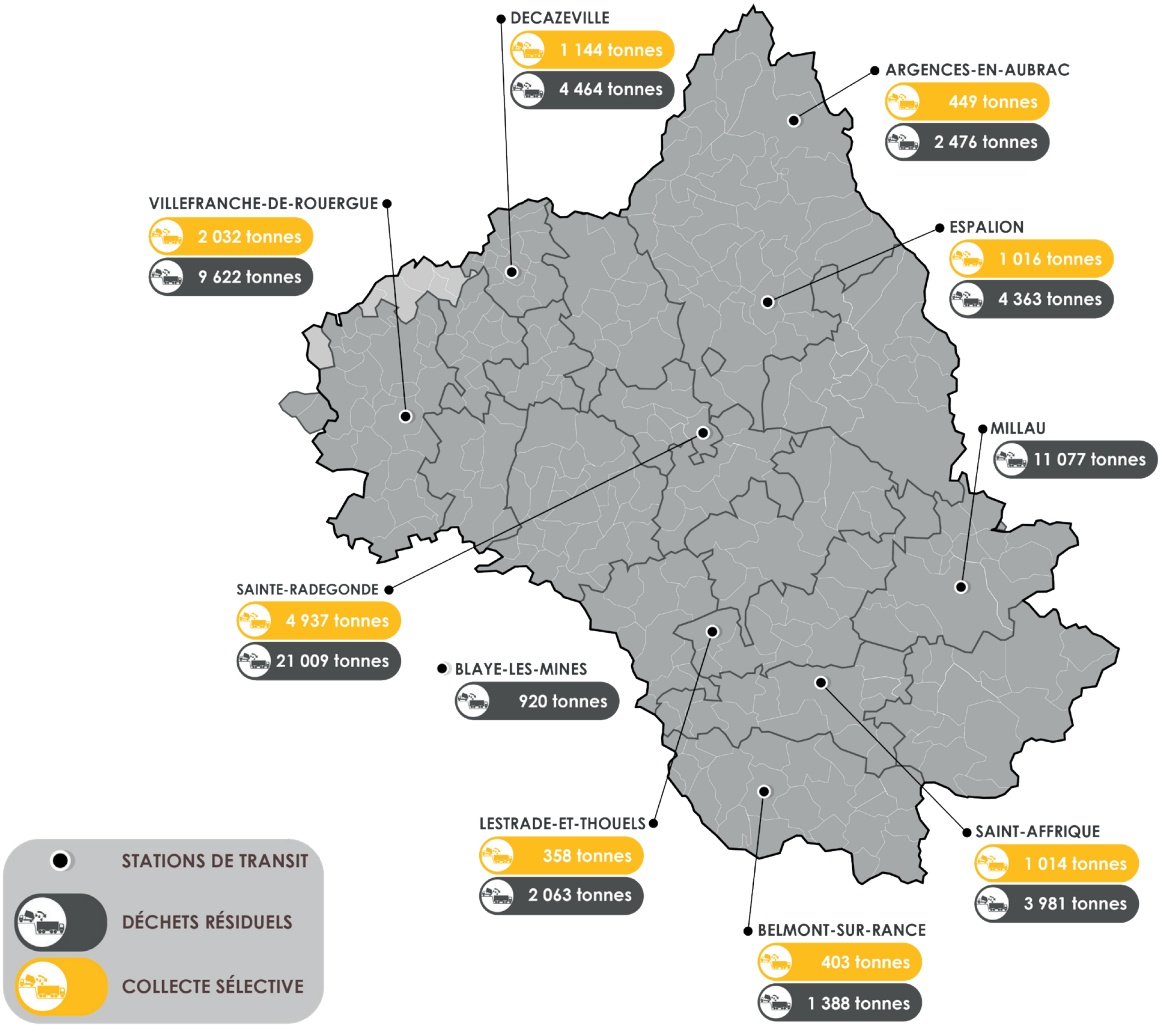

En séparant l'activité "collecte" de l'activité "transport", la rupture de charge réalisée dans une station de transit permet :

- Une gestion plus rationnelle des équipements et du personnel de collecte : la rotation des bennes est, en effet, facilitée puisqu'il n'y a pas à parcourir de longues distances entre deux tournées de ramassage ;

- Une économie sur le coût du transport : un camion de grande capacité fait le trajet vers le site de valorisation ou d'élimination des déchets ménagers, à la place de plusieurs bennes de collecte ;

- Une réduction de l'impact environnemental et des nuisances routières liés au transport, par une diminution globale du trafic ;

- Une meilleure rentabilisation du traitement en aval. En effet, en réduisant les contraintes d'éloignement, le transit peut drainer davantage de déchets sur un secteur géographique plus vaste et faciliter l'exploitation optimale des unités de traitement.

Les stations de transit de Sainte-Radegonde et de Villefranche-de-Rouergue sont exploitées en régie par le SYDOM. La gestion de la station de transit de Millau a été confiée à un prestataire privé.

Pour les sites d'Argences-en-Aubrac, Belmont-sur-Rance, Decazeville, Espalion, Lestrade-et-Thouels et Saint-Affrique, les collectivités du territoire en assurent le fonctionnement.

Dans une logique de proximité, le SYDOM utilise depuis janvier 2013 la station de transit de Blaye gérée par le Syndicat Mixte TRIFYL (Tarn) pour une partie des ordures ménagères de Pays Ségali Communauté.

À l'issue d'un appel d'offre, l'ensemble des prestations de transport des déchets a été confié à des prestataires privés listés en page 25. En 2020, le SYDOM a assuré le transfert et le transport de :

- 11 353 tonnes de déchets ménagers recyclables ;
- 61 363 tonnes de déchets ménagers résiduels.

72 716 tonnes transportées en 2020
une baisse de 613 T par rapport à 2019

2-LA COLLECTE **SÉLECTIVE**

Toutes les collectivités aveyronnaises offrent à leurs habitants le service de la collecte sélective des emballages et du papier en porte à porte, en bacs de regroupement ou en apport volontaire.

Le SYDOM a assuré le tri de 14 321 tonnes produites par 272 858 habitants grâce aux équipements suivants :
- Le centre de tri de Millau dont l'exploitation est confiée à la société Véolia Propreté ;
- Le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste dans le cadre du partenariat passé avec le SYDED du Lot.

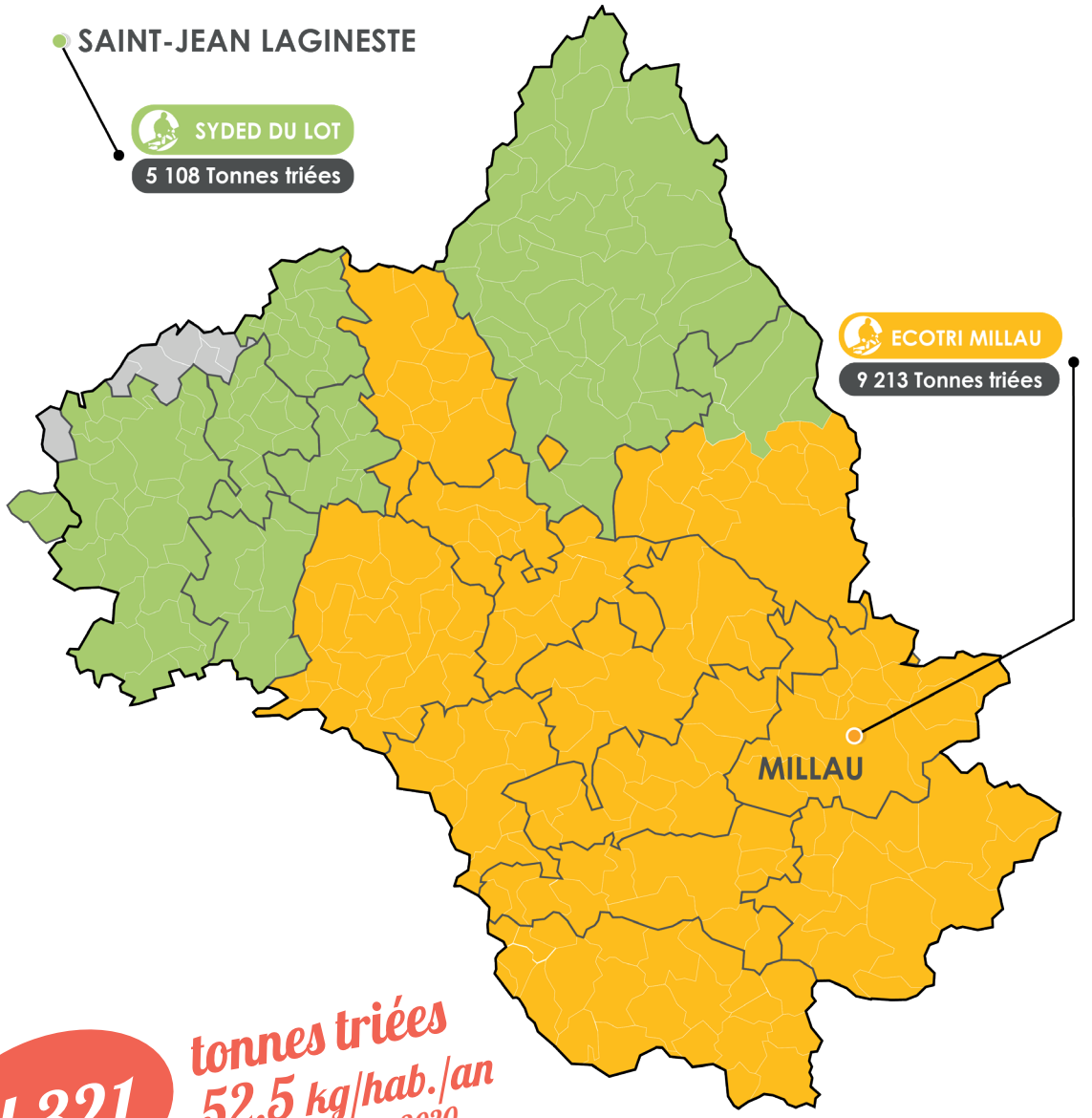

14 321 tonnes triées

52,5 kg/hab./an

- 4,7 kg entre 2019 et 2020

12,7 kg/hab./an d'erreurs de tri

légère baisse entre 2019 et 2020 (-0,2 kg/hab./an)

PÉRIMÈTRES DE COLLECTE
- CENTRE DE TRI DE MILLAU
- CENTRE DE TRI DE SAINT-JEAN-LAGINESTE - LOT

3-LES PRODUITS **CONDITIONNÉS**

Le Centre de Valorisation de Millau réceptionne du papier, du carton et des plastiques préalablement triés. Ces matériaux sont compactés et mis en balles afin d'optimiser le stockage et le transport vers les filières de valorisation.

Ainsi, en 2020, 1 122 tonnes ont été mises en balles et valorisées dont :

- 955 tonnes de cartons ;
- 167 tonnes de papiers ;

Ces produits sont issus de points d'apport volontaire et des déchèteries gérés par les collectivités adhérentes au SYDOM et, pour une quantité moindre, d'entreprises.

En 2020 :
1 122 tonnes
de papiers, cartons et films plastiques

+ 153 tonnes entre 2019 et 2020

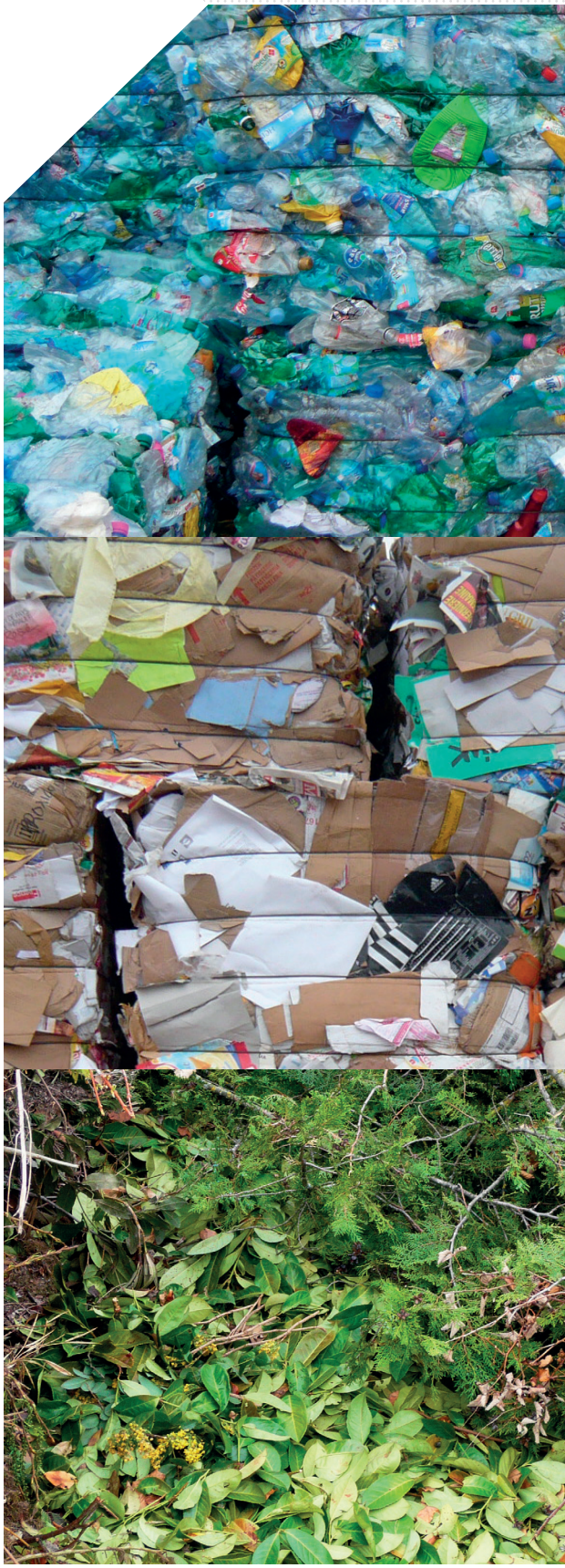

4-LES DÉCHETS **VERTS**

La plateforme de compostage des déchets verts d'ECOTRI à Millau a permis de traiter 2 366 tonnes de déchets verts et de produire 1 115 tonnes de compost. L'exploitation de cet équipement est assurée par la société Véolia Propreté.

Les déchets proviennent à 89 % des collectivités du Millavois. La part de professionnels utilisant cette installation demeure minoritaire.

2 366 tonnes de déchets verts
+ 337 tonnes entre 2019 et 2020

1 115 tonnes de compost

5-LES ORDURES **MÉNAGÈRES**

Pour assurer l'élimination de 68 679 tonnes de déchets (dont 61 095 tonnes d'ordures ménagères), le SYDOM s'est appuyé sur le bioréacteur de Labessière-Candeil (Tarn) dans le cadre du partenariat signé avec le Syndicat Mixte TRIFYL. La collaboration entre le SYDOM Aveyron et le Syndicat Mixte TRIFYL s'inscrit dans une logique d'économie d'échelle et d'aménagement du territoire, et répond aux objectifs actuellement définis par la réglementation communautaire et nationale prévoyant :

- Une optimisation du transfert et du traitement des déchets ménagers et assimilés, notamment par la réduction des distances et des volumes transportés pour les déchets résiduels ;

- Une meilleure valorisation des déchets grâce, notamment, à la valorisation énergétique des déchets résiduels, sous forme d'électricité et de biométhane possible grâce à la technique du bioréacteur.

En 2020, 61 095 tonnes d'ordures ménagères ont été produites, soit une moyenne annuelle de 223 kg par Aveyronnais. La production d'ordures ménagères a baissé de 1 kg/hab/an.

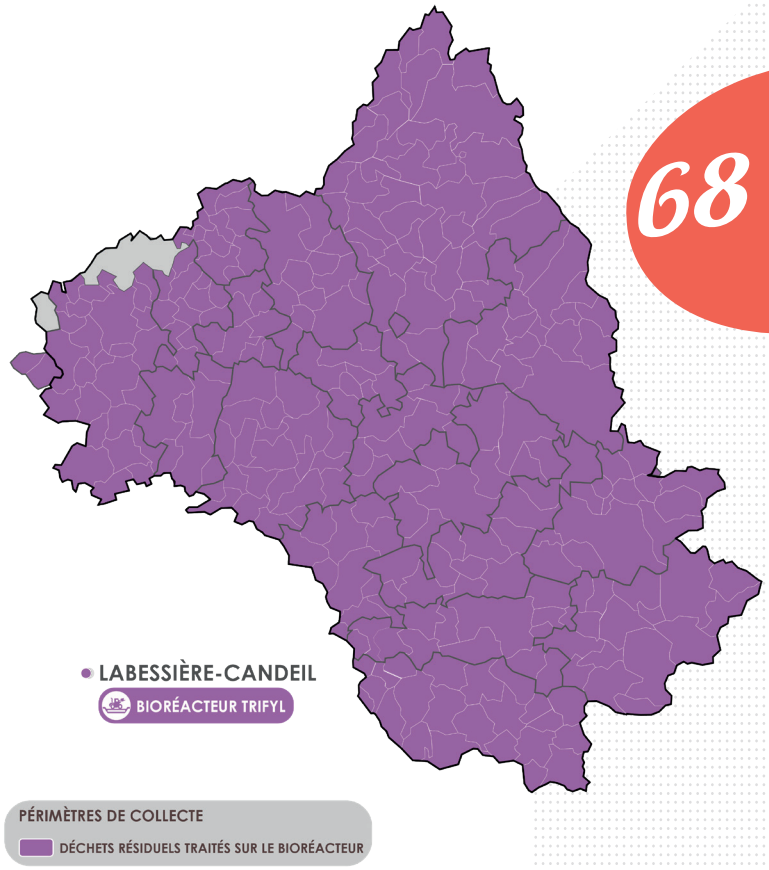

68 679

Total des déchets ménagers et assimilés enfouis

**dont les ordures ménagères*

223 kg

D'ordures ménagères produites par an et par habitant.

- 1 kg/hab/an entre 2019 et 2020

DÉCHETS RÉSIDUELS
(Dont 268 T de Déchets d'Activités Économiques et 61 095 T d'ordures ménagères)

61 363 T

TOUT VENANT DE DÉCHÈTERIE

7 316 T

6 LES INDICATEURS FINANCIERS

1-LE BUDGET **DU SYDOM**

Le budget du SYDOM est de 26 371 988, 63 €. Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 15 468 479, 33 € pour la section de fonctionnement et 10 903 509, 30 € pour la section d'investissement.

2-LES MODALITÉS **DE FINANCEMENT**

Le SYDOM ne perçoit ni taxe d'enlèvement des ordures ménagères ni redevance. Les participations des collectivités sont calculées, pour l'année, en fonction des dépenses et des recettes prévisionnelles et se répartissent entre :

- une contribution à l'habitant qui s'élève à :
  - 0,625 € HT par habitant pour le département,
  - 1,25 € HT par habitant pour les autres collectivités adhérentes

- une contribution à la tonne traitée dont le détail figure ci-après.

Depuis le 1er janvier 2019, le SYDOM applique un principe de péréquation des tarifs à la tonne d'ordures ménagères et de collecte sélective. Par péréquation, il est entendu un tarif identique quel que soit le site où la collectivité amène ses déchets (station de transit ou centre de tri).

a. Les tarifs pour les déchets résiduels

2 possibilités de trajet :

1. Les ordures ménagères passent par une station de transit avant d'être amenées au Bioréacteur de Labessière-Candeil.
2. Les encombrants de déchèterie partent directement au Bioréacteur de Labessière-Candeil.

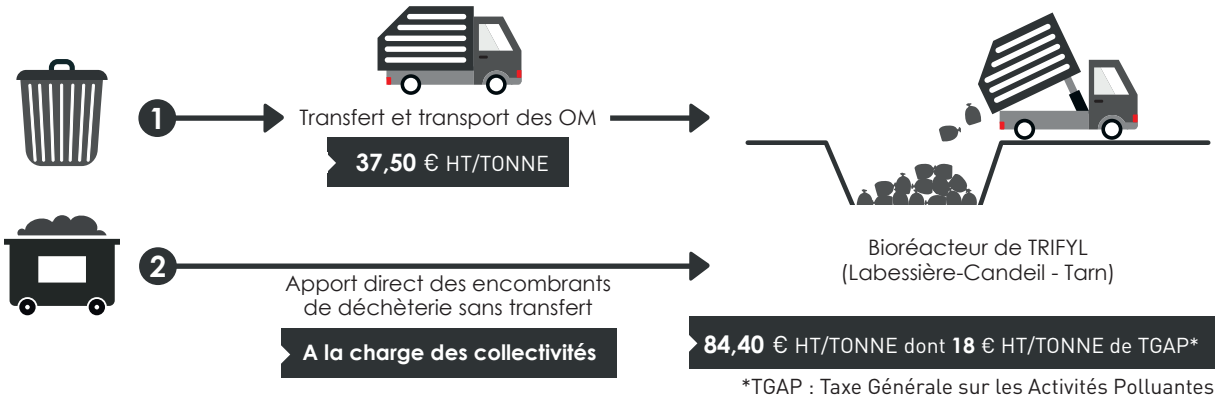

*TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

b. Les tarifs pour la collecte sélective, une tarification incitative

La collecte sélective est soit directement acheminée au centre de tri, soit déposée en station de transit avant d'être amenée aux centres de tri.

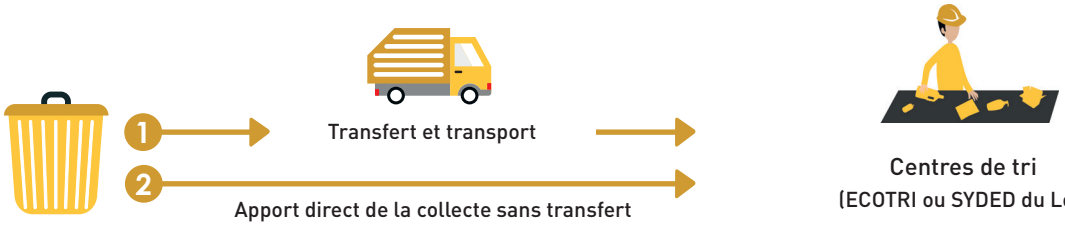

38,70 € HT/TONNE +

Tarification incitative en fonction de la performance de collecte et du taux de refus : de **8 à 50 € HT/TONNE**

Depuis 2017, la politique tarifaire incitative applicable à la collecte sélective repose sur le principe suivant : plus je trie et moins il y a d'erreurs de tri (aussi appelées refus), plus le tarif appliqué est bas.

Avec la mise en œuvre de la péréquation des tarifs, ce principe a été conservé en introduisant une mutualisation des coûts de transfert, transport et tri.

La tarification de la prestation de tri comprend :

- Une part fixe relative au « transfert + transport » facturée mensuellement à la tonne entrante HT applicable à toutes les tonnes de collecte sélective quel que soit le site où la collectivité amène sa collecte sélective (quai de transfert, centre de tri) : 38,70 € HT/T

- Une part incitative relative au « tri » facturée annuellement à la tonne entrante HT selon les taux de refus issus des résultats des caractérisations et les performances de collecte.

GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE AUX CLIENTS ADHÉRENTS DU SYDOM :

PRIX UNITAIRE HT		PERFORMANCE DE COLLECTE (KG/HAB./AN)			
		P < 46	46 < P ≤ 52	52 < P ≤ 58	P ≥ 58
TAUX DE	$T_{Refus} \leq 18.5\ \%$	38 €	18 €	13 €	8 €
	$T_{Refus} \geq 18,5\ \%$	50 €	30 €	25 €	20 €

c. Les tarifs pour le conditionnement et la plateforme de compostage

Centre de valorisation des déchets de Millau

Cartons, papiers

Conditionnement

36,5 € HT/TONNE

De ce montant sont déduites les recettes liées à la revente du papier et du carton

Déchets verts

Plateforme de compostage

51,60 € HT/TONNE

3-LE PRIX DU TRAITEMENT **DES DÉCHETS EN AVEYRON**

Évolution annuelle du tarif moyen pondéré ramené à l'habitant :

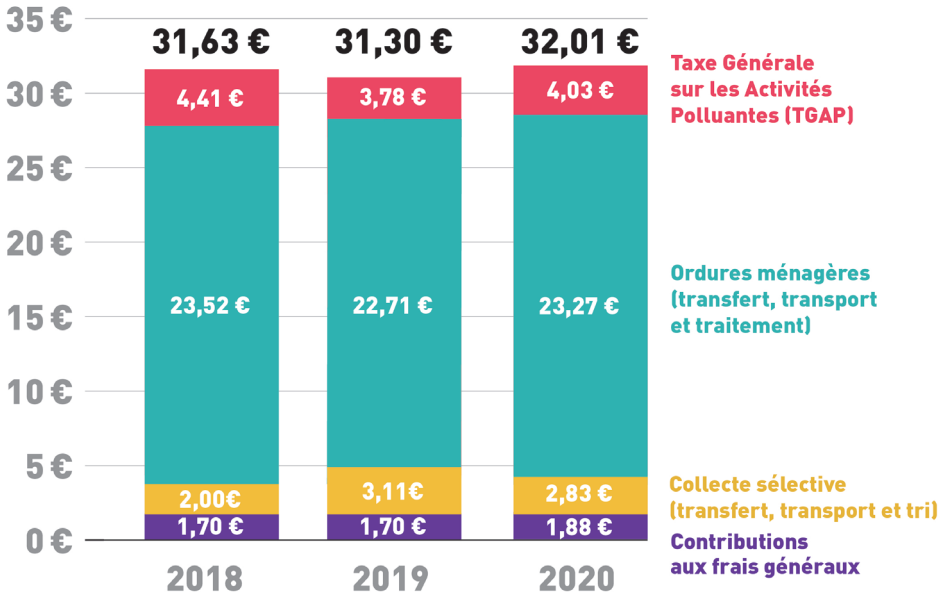

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pèse lourd sur les contribuables aveyronnais puisqu'elle représente 4,03 € HT par habitant.

4-UNE POLITIQUE TARIFAIRE **RIGOUREUSE**

Depuis 2008, les élus du SYDOM ont privilégié une politique tarifaire visant à maîtriser les dépenses dont le SYDOM a le contrôle.

D'autres paramètres extérieurs viennent grever les tarifs :
- la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) ;
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ;
- l'évolution défavorable des cours des matériaux.

Le traitement, le transfert et le transport des ordures ménagères

Avec l'externalisation du traitement des déchets à Labessière-Candeil géré par TRIFYL dans le Tarn, le prix global transfert, transport et traitement suit une progression conjoncturelle maîtrisée. Les contributions versées à l'Etat, qu'il s'agisse de la TGAP ou de la TVA, viennent moduler à la hausse de façon conséquente le prix du traitement des déchets. En 2020, l'optimisation du transfert et du transport, dont le SYDOM a la gestion, a permis de maîtriser le prix global du traitement malgré la hausse de la TGAP et du traitement des ordures ménagères.

Évolution du prix global à la tonne HT à partir des stations de transit :

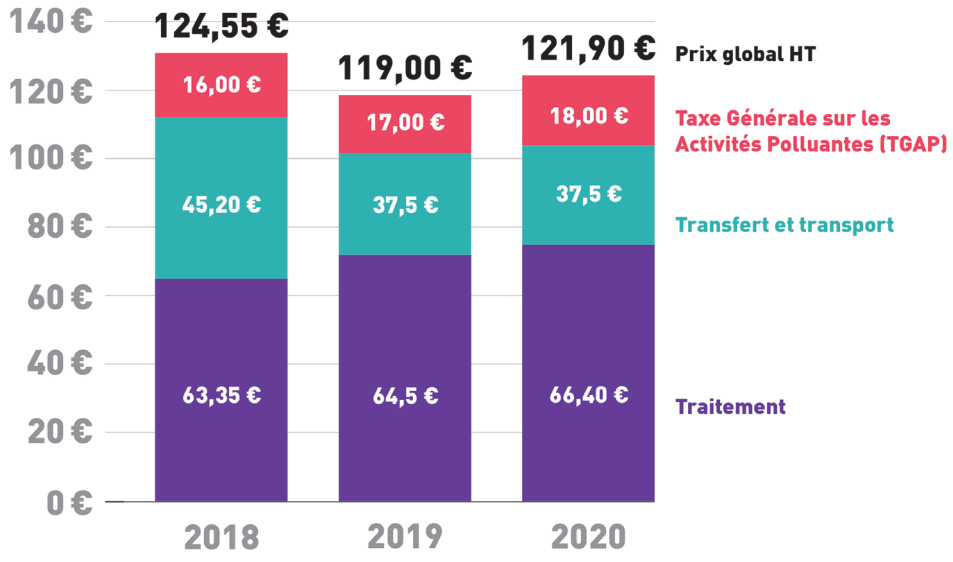

5-LES SOUTIENS **FINANCIERS**

TYPE DE SOUTIEN	SOMME PERÇUE
Soutiens CITEO Emballages acomptes 2020	1 659 100 €
Solde soutiens CITEO 2018	1 507 387 €
Solde soutiens CITEO 2019	1 227 307 €
Revente matériaux (hors papiers collectivités)	606 248 €
TOTAL	**5 000 042 €**

6- PRODUITS DES DROITS D'ACCÈS **AU CENTRE DE TRAITEMENT**

PRESTATIONS	PRESTATAIRES	MONTANT ANNUEL HT
Centre de valorisation des déchets de Millau	Collectivités	1 703 071 €
	Entreprises	24 946 €
TOTAL		**1 728 017 €**

7-MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES **ENTREPRISES SOUS CONTRAT**

SYDED DU LOT **1 101 608 €**

Tri de la collecte sélective de l'Ouest et du Nord Aveyron

VEOLIA PROPRETE **2 789 059 €**

Exploitation du centre ECOTRI de Millau

RECYCLING CONNEXION **178 156 €**

Valorisation des refus d'ECOTRI en Combustibles Solides de Récupération (CSR)

SYNDICAT MIXTE TRIFYL **6 281 174 €**

Traitement des déchets ménagers aveyronnais..... 6 248 520 €
Transfert transport quai de Blaye..... 32 654 €

ETABLISSEMENT BOIX **125 390 €**

Transport des OM et de la CS de la Station de transit d'Argences-en-Aubrac

TRANSPORT CAZOTTES **55 348 €**

Transport des OM et de la CS de la Station de transit de Lestrade-et-Thouels

TRANSPORT ARLES **50 274 €**

Transport des OM et de la CS de la Station de transit de Belmont-sur-Rance

TRANSPORT CAUSSANEL **531 083 €**

Transport des OM et de la CS de la Station de transit de Sainte-Radegonde..... 338 902 €
Transport des OM et de la CS de la Station de transit d'Espalion..... 102 791 €
Transport des OM et de la CS de la Station de transit de Decazeville..... 89 390 €

TRANSPORT MARTY GERARD **447 163 €**

Transport des OM de la Station de transit d'ECOTRI..... 198 402 €
Transport des OM et de la CS de la Station de transit de Saint-Affrique..... 80 720 €
Transport des OM et de la CS de la Station de transit de Villefranche-de-Rouergue..... 168 041 €

TOTAL **11 559 255 €**

7 LES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

1-DIMINUER LA QUANTITÉ DE DÉCHETS **ENFOUIS ET MIEUX VALORISER LES DÉCHETS RECYCLABLES**

a. Les ordures ménagères enfouies

La quantité de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage doit baisser de 30 % en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % en 2025. Par déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage, il est entendu les déchets non dangereux de type ordures ménagères, déchets d'activités économiques, tout venant de déchèterie, refus de tri etc. Le SYDOM suit uniquement l'évolution des flux d'ordures ménagères et de refus de tri, déchets dont il a la gestion.

On constate une baisse de 11,3 % des quantités d'ordures ménagères enfouies par rapport à l'année 2010. Les chiffres sont encourageants puisqu'ils baissent d'années en années. Il est nécessaire de prendre en considération le contexte particulier lié à la crise sanitaire survenue en 2020 afin de mieux comprendre l'évolution des chiffres.

b. La valorisation de la collecte sélective, du papier et du verre

Pour l'année 2020, le cumul des tonnages triés de collecte sélective, de papier et de verre s'élève à 91,3 kg par Aveyronnais, la baisse significative de ce chiffre s'explique par le contexte sanitaire peu favorable de cette année.

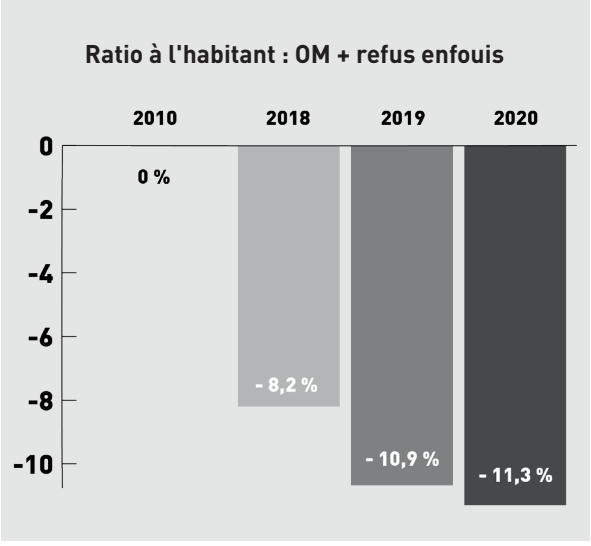

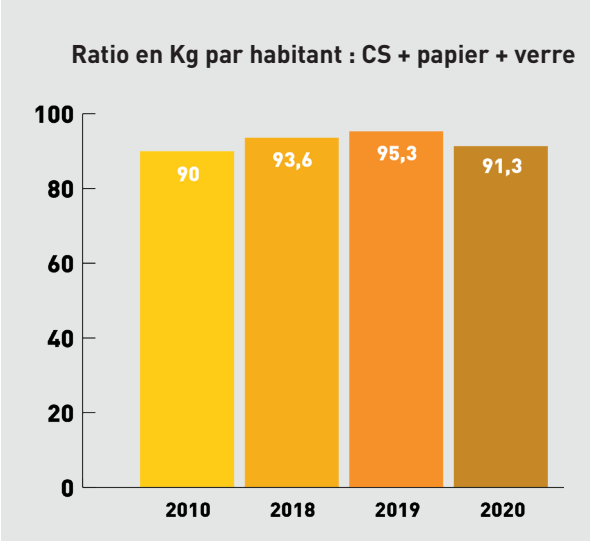

2-DÉVELOPPER LA VALORISATION **ÉNERGÉTIQUE DES REFUS**

Il subsiste dans le gisement des déchets une fraction qui ne peut être recyclée en l'état des techniques disponibles et qui résulte d'une collecte séparée ou d'une opération de tri. Cette fraction correspond notamment aux erreurs de tri (refus). Ces refus sont valorisés énergétiquement, grâce à leur incinération avec production d'énergie ou leur valorisation en Combustibles Solides de Récupération (CSR).

La valorisation des refus du centre de tri de Millau en CSR a été expérimentée et étendue à l'ensemble des refus du centre de tri courant 2017. Pour la part de collecte sélective triée par le SYDED du Lot au centre de tri de Saint-Jean-Lagineste, les refus sont incinérés depuis le 1er janvier 2018 et permettent également une valorisation énergétique.

3 451 T de refus valorisés en CSR

3-PASSER EN EXTENSION **DES CONSIGNES DE TRI**

Le SYDOM s'est engagé dans la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques et aux petits métaux à compter du 1er novembre 2021. En plus des emballages déjà triés, de nouveaux emballages viendront s'ajouter aux consignes de tri tels que les pots, boîtes, barquettes, films plastiques et les petits métaux. L'objectif de cette extension est d'abord de faciliter le geste de tri des habitants et augmenter les tonnages de collecte sélective afin de valoriser un maximum de déchets tout en diminuant le sac noir.

ACTUELLEMENT NOUS TRIONS

Bouteilles et flaconnages plastiques

Briques alimentaires

Cartons

Films et sacs plastiques étirables

Emballages métalliques

Tous les papiers

EN AUTOMNE 2021 NOUS TRIERONS

Petits métaux

Tous les films

Pots et barquettes

b. 88,5 kg de déchets recyclables valorisés

En 2020, chaque Aveyronnais a permis de valoriser 88,5 kg, soit -2,6 kg de moins qu'en 2019 en raison de l'arrêt des collectes sélectives du 23/03 au 23/04 lié à la crise sanitaire. Cela représente 24 146 tonnes valorisées. Dans les gisements de papiers et de cartons, le SYDOM intègre les matériaux issus des déchèteries et des points d'apport volontaire gérés par les collectivités adhérentes.

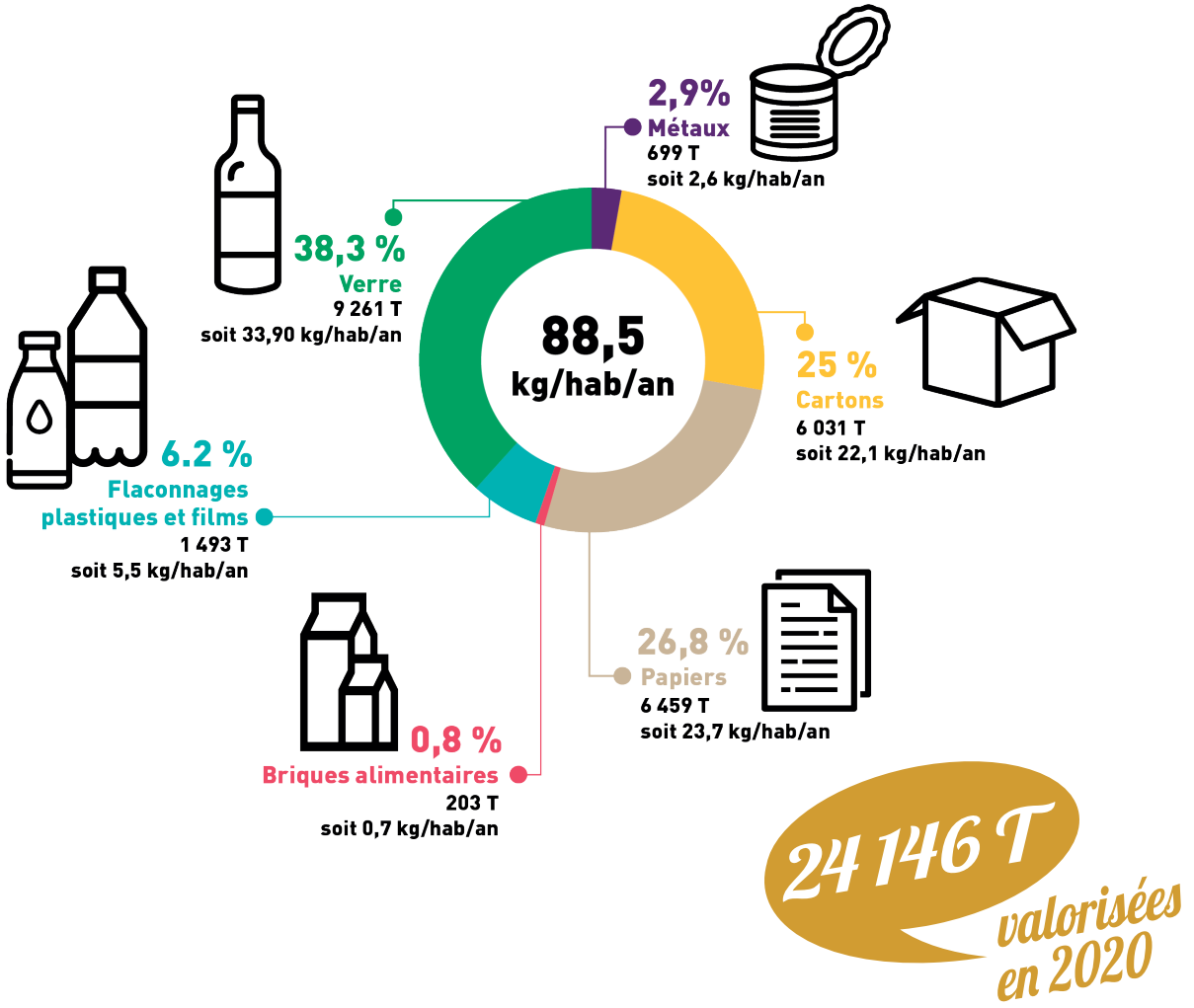

c. Le bilan environnemental du recyclage

≈ 27 954 tonnes de matières premières économisées
Pétrole, gaz naturel, sable, bois, minerais

≈ 621 millions de litres d'eau économisés
Consommation annuelle d'une commune de 11 300 habitants.

≈ 9 368 tonnes de CO2 évitées
Émission domestique annuelle de gaz à effet de serre équivalent à une commune de 5 500 habitants.

≈ 160 760 MWh économisés
Consommation annuelle d'un bassin de population de 15 600 habitants.

Ces chiffres estimés d'après les quantités de déchets recyclés en Aveyron, démontrent que le geste de tri a un réel impact bénéfique sur l'environnement en limitant les rejets de gaz à effet de serre et en préservant les ressources naturelles.

5-MENER DES ETUDES **POUR APPORTER DES SOLUTIONS ADAPTÉES AU TERRITOIRE**

a.Campagne de caractérisation des bennes de tout-venant des déchèteries aveyronnaises

La benne " tout-venant" (TV) ou "encombrants" est un enjeu majeur de la réduction des déchets à éliminer. Ce flux constitue des dépenses considérables pour les collectivités adhérentes du SYDOM. La mise en place de bennes pour la valorisation du mobilier usagé sur les déchèteries a d'ores et déjà diminué les tonnages de la benne tout-venant, et les nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur (REP) à venir (jouets, équipement de sport...) devraient également y contribuer.

En effet, c'est dans cette benne" fourre-tout " que sont jetés tous les déchets a priori non valorisables mais dans laquelle on retrouve certaines catégories de déchets pouvant faire l'objet d'une valorisation et/ou d'un réemploi. Améliorer le tri pour réduire davantage les déchets présents dans cette benne permet également d'optimiser le coût de prise en charge (transport et traitement) de ce flux.

b. Objectifs

Les objectifs de cette caractérisation ont été de :
- Mieux connaître le contenu de la benne TV;
- Mesurer les taux d'erreurs de tri et les déchets interdits;
- Identifier de nouvelles filières de valorisation et/ou de réemploi;
- Affiner le tri des plastiques contenus dans la benne TV;
- Mesurer les marges de progrès.

c.Résultats

En synthèse, le constat est le suivant :
- 19 % du contenu devraient d'ores et déjà faire l'objet d'une valorisation matière ;
-18 % sont concernés par une filière REP existante et ne devraient pas se retrouver dans la benne tout-venant (mobilier, bois, ferraille, déchets dangereux...) ;
- Les plastiques (près de 17 %) sont révélateurs d'un véritable défi de valorisation à venir ;
- Les nouvelles REP attendues prochainement permettront d'extraire de la benne tout-venant plus de 8 % de son contenu;
- Les déchets résiduels représentent seulement 33% de la benne tout-venant.

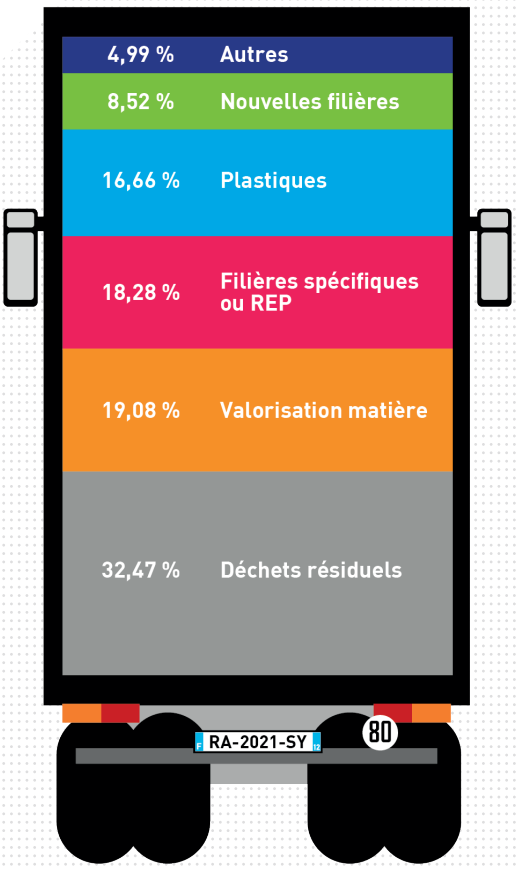

d.Soutiens

Confiée au Cabinet INDDIGO, ce travail, subventionné par l'ADEME et la Région Occitanie (70 % du montant HT) pour un coût total de 37 935 €, a permis d'identifier de réelles pistes de progrès ainsi que les nouveaux flux valorisables contenus dans les bennes.

13 275 €
La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

13 274,80 €
ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

8 UN CONTRAT POUR LES D.E.A*

*Déchets d'Eléments d'Ameublement

1-UN CONTRAT UNIQUE **POUR PLUS D'EFFICACITÉ**

a. Le développement du contract Ecomobilier

En portant le contrat Eco-Mobilier pour les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) à l'échelle départementale depuis 2015, le SYDOM a permis d'accélérer le déploiement de la collecte séparée des DEA en déchèteries et d'obtenir pour ses adhérents des soutiens financiers plus favorables qu'à titre individuel. Les DEA ainsi collectés sont orientés vers les filières de recyclage et de valorisation. Les meubles rembourrés (fauteuil, canapé...) sont composés de plusieurs matériaux et n'ont pas tous la même forme. Ils nécessitent ainsi d'être démantelés pour être recyclés ou d'être broyés afin de servir comme combustibles (valorisation énergétique).

Les meubles en bois sont broyés, notamment pour fabriquer des panneaux de particules ou agglomérés. Les meubles en plastique sont triés par catégories de plastiques, broyés et transformés en billes, matière première secondaire qui sert à la fabrication de nouveaux objets en plastique. Les matelas sont démantelés, afin notamment de récupérer la mousse car elle peut être utilisée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo !

b. Le dispositif en quelques chiffres

Fin 2020 cinq déchèteries spécialement aménagées par les collectivités gestionnaires ont pu accueillir une benne DEA, portant ainsi à 42 les déchèteries offrant à l'usager une possibilité de recyclage des meubles usagés, pour un réseau aveyronnais de 49 déchèteries. Les déchèteries aveyronnaises ont collecté en 2020, dans les bennes dédiées, 3 633 tonnes de DEA, auxquelles s'ajoutent, pour les sept déchèteries sans benne DEA, 912,54 tonnes d'équivalent DEA à travers les flux de tout-venant, de bois et de ferraille, soit un total de 4 545,54 tonnes de mobilier usagé (16.5 kg par habitant).

Malgré la fermeture des déchèteries pendant plusieurs semaines de mars à mai, les résultats sont similaires aux tonnages collectés en 2019 (17 kg/hab).

c. Les soutiens perçus

Le SYDOM joue un rôle de coordinateur et de gestionnaire du contrat (suivi, déclaration ...), les soutiens étant directement versés aux collectivités. Pour l'année 2020, le total des soutiens s'élève à 205 366,35 €, hors actions de communication et de signalétique.

À signaler que depuis l'entrée en vigueur du contrat soit du 15 juin 2015 jusqu'au 31 décembre 2020, les collectivités ont perçu une somme totale de 1 335 422,96 € pour la filière DEA.

4 545 tonnes de DEA collectées en 2020
16.5 kg/hab/an

2-NOUVEAU : COLLECTE **DES COUETTES ET OREILLERS**

Les couettes, oreillers, coussins, sacs de couchage, surmatelas, soit tous les articles rembourrés de literie et d'assise sont depuis fin 2020 collectés en déchèteries pour être orientés vers les filières de valorisation (recyclage ou production d'énergie).

écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

3-DES OUTILS DE COMMUNICATION **SPÉCIFIQUES**

Afin de présenter la filière de collecte et de recyclage des meubles usagés à la population, le SYDOM fournit aux collectivités qui le souhaitent une signalétique spécifique et, à la demande, des plaquettes, affiches, banderoles, modèles de communiqués de presse.

Comme tous les éco-organismes, Eco-Mobilier apporte des soutiens à ces actions. Le SYDOM prend en charge l'ensemble des dépenses liées au démarrage opérationnel en personnalisant avec leurs logos, des outils choisis par chaque collectivité.

RENFORCER LA COMMUNICATION

1-UNE COMMUNICATION ADAPTÉE AU CONTEXTE SANITAIRE

La communication de l'année 2020 a dû s'adapter au contexte de la crise sanitaire et a pu être maintenue au mois de novembre malgré un nouveau confinement.

a. Réduire le sac noir

Le SYDOM s'est appuyé sur le résultat de la caractérisation des ordures ménagères (sac noir) menée en 2019 pour définir le message à faire passer : réduisons notre sac noir en triant mieux ! Trop de déchets recyclables sont encore présents dans la poubelle noire alors qu'ils devraient se trouver dans la poubelle jaune.

Afin de sensibiliser les Aveyronnais au sujet, une affiche de campagne portant le message « Trier, vous y êtes » a été déclinée sur divers outils de communication : presse écrite, magazine et digitale, radio et réseaux sociaux. Le visuel de campagne met en scène des déchets d'emballages recyclables personnifiés passant du sac noir au sac jaune accompagné d'un message encourageant : plus qu'un pas ou deux !

10 *outils de communication déployés durant le mois de novembre*

b. La vidéo de sensibilisation

Une vidéo de sensibilisation a été créée en parallèle de la campagne de communication 2020, dont l'objectif était simple : rappeler aux Aveyronnais l'importance de trier correctement ses déchets. La vidéo met en scène une petite fille faisant la morale à son père : « Mais vous êtes sérieux là ? Papa, tu as une idée de la quantité de déchets retrouvés dans ta poubelle qui aurait pu être recyclé ? ». Cette vidéo qui devait initialement être diffusée au cinéma, a été publiée sur notre site Internet et nos réseaux sociaux.

c.La lettre d'information

Comme chaque année au mois de novembre, le SYDOM a également publié sa lettre d'information. Elle a été l'occasion de présenter à nouveau les activités du syndicat mais aussi ses grands projets ainsi que ses nouveaux élus. Celle-ci a été diffusée en supplément des journaux locaux quotidiens et hebdomadaires et a permis au SYDOM de tester ce canal de distribution.

d.Les autres outils

L'ensemble de ces outils de communication a été fourni aux collectivités via un « Kit communication » envoyé à chacune d'entre elles.

Enfin, pour la deuxième année consécutive, le SYDOM a proposé un partenariat à ses collectivités adhérentes grâce à l'opération « Affichage sur vos BOM (Bennes à Ordures Ménagères) » qui rencontre un franc succès. Cette action permet d'offrir une autre façon de communiquer sur les bons gestes de tri à travers le département.

12 Collectivités ont participé à l'opération "Affichage sur vos BOM"

1500 vues de la vidéo de sensibilisation sur les réseaux sociaux

2-UN JEU CONCOURS **POUR SENSIBILISER LES AVEYRONNAIS**

En parallèle de cette campagne de communication, un jeu concours sur les réseaux sociaux du SYDOM a été lancé. À l'image des défis qu'on peut trouver sur les différentes plateformes, le SYDOM a proposé aux Aveyronnais de réaliser une courte vidéo humoristique montrant la façon dont ils trient leurs déchets dans la poubelle jaune. Les 10 meilleures ont été récompensées par des lots : une trottinette électrique, une enceinte connectée, des activités Roc et Canyon et 5 carnets de 10 tickets de cinéma.

3-LES VISITES GRATUITES ET OUVERTES À TOUS
DES ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

Afin de découvrir chaque étape de la gestion des déchets en Aveyron, le SYDOM a invité tous les publics à venir découvrir gratuitement ECOTRI tous les mardis et jeudis de l'année (sur réservation).

La pandémie apparue au début d'année 2020 a bien entendu impacté le nombre de visiteurs et a contraint le SYDOM à fermer ECOTRI aux visiteurs. 17 visites ont pu être menées avant la fermeture, ce qui représente environ 230 personnes sensibilisées.

Le SYDOM a fait le choix de ne pas rouvrir son parcours de visite étant donné le contexte sanitaire de l'année 2020. À cela s'ajoute le démarrage des travaux de modernisation du site en septembre ne permettant pas d'accueillir le public dans des conditions satisfaisantes. C'est pourquoi le SYDOM donne rendez-vous aux visiteurs en 2023 pour sa réouverture au public avec un tout nouveau parcours pédagogique !

4-LA SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

L'Éducation au Développement Durable est aujourd'hui ancrée dans toutes les disciplines et ce, durant l'ensemble de la scolarité. Le SYDOM Aveyron propose une animation pédagogique d'une demi-journée sur la thématique des déchets, destinée aux classes de CE2, CM1 et CM2 des établissements scolaires situés sur son périmètre d'action.

Assurées par le CPIE du Rouergue pour le compte du syndicat départemental, ces animations scolaires prises en charge par le SYDOM à hauteur de 80% du coût, sont indispensables car elles permettent d'initier très tôt les élèves aux bonnes pratiques environnementales en matière de prévention et de tri des déchets.

Malgré la pandémie, 29 animations ont pu être effectuées par le CPIE durant l'année scolaire 2019/2020 permettant ainsi de sensibiliser 605 jeunes aux gestes écocitoyens et ce, dans le respect des gestes barrière. Afin de concrétiser les éléments théoriques apportés par le CPIE, les enseignants ou les ambassadeurs du tri, le SYDOM finance le transport des établissements scolaires pour la visite des équipements de traitement et de valorisation (centre de tri de Millau, bioréacteur de Labessière-Candeil), à hauteur de 1 euro le kilomètre.

Rapport d'activité édité par

SYDOM Aveyron
3, place de la Mairie 12510 OLEMPS

Directeur de la publication :
Jean-François ROUSSET,
Président du SYDOM Aveyron.

Conception graphique :
ICOM - www.icom-communication.fr

Infographie/mise en page/prépresse :
SYDOM Aveyron

Impression :
FABREGUE Imprimeur
Tirage en 600 exemplaires
Juin 2021

Crédits photographiques :
Adobe Stock
Eco-mobilier
Freepik
Flaticon
SYDOM Aveyron

Agence et imprimeur certifiés FSC et PEFC.

SYDOM Aveyron

Syndicat Départemental des Ordures Ménagères

3, place de la Mairie - 12510 OLEMPS
Tél. 05 65 68 34 49
contact@sydom-aveyron.com
www.sydom-aveyron.com